Maire

DG-GT

N° de résolution
ou annotation

St-Aimé-du-Lac-des-Îles

Province du Québec
M.R.C. d'Antoine-Labelle
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance régulière du 20 janvier 2026, le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a adopté le Règlement n° 26-104 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

Le règlement n° 26-104 est disponible pour consultation au bureau municipal au 871, chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, durant les heures d'ouverture et sur le site Internet : www.saldi.ca

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 21e jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12 h et 13 h, le 21e jour de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21e jour de janvier de l'an deux-mille-vingt-six.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière